



COMMISSION RÉGIONALE DU STATUT DES ÉDUCATEURS ET ENTRAÎNEURS DE FOOTBALL

PROCÈS-VERBAL N°04

Réunion : Vendredi 4 décembre 2025

À : 13h00

Présidence : Mme Rosette GERMANO

PV tournant : MM. Nicolas DUBOIS, Bernard MICONNET, Stéphane BELMONTE et Philippe BURGIO, M. Daniel VINCENT, M. Christophe VIDUSSI et M. Dominique CIONCI

Excusé(s) :

Invités : M. Kelian DORCE – Assistant Technique Administratif

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires de la Ligue peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Si le dernier jour tombe un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé, le délai est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée
- soit le jour de la transmission par courrier électronique (avec accusé de réception)
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque que l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

2. L'appel est adressé à la Commission Régionale d'Appel Disciplinaire et Réglementaire par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de l'adresse de la messagerie officielle du club.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossiers d'un montant de 100 euros.

ÉQUIVALENCE DF COACH SENIORS

Sur présentation des pièces justificatives, les personnes suivantes se voient décerner le Diplôme Fédéral Coach Seniors :

Civilité	Nom	Prénom	Licence	Date de naissance
Monsieur	AUVARO	Pascal	1750001371	21/12/1977
Monsieur	BELGHARBI	Mazouz	1112446545	12/07/1967
Monsieur	CASTAGNOLI	Clement	1756214492	20/06/1989
Monsieur	COIGNARD	Daniel	1766210467	27/12/1960
Monsieur	CROSLAND	Sylvain	1730060818	25/05/1971
Monsieur	FERRANDES	Olivier	1731134548	19/04/1983
Monsieur	FIASCHETTI	Gerard	1720848966	16/10/1959
Monsieur	GRAVELEINE	Alexandre	1786214134	03/03/1990
Monsieur	GUERIN	Fabien	2543632323	04/12/1981
Monsieur	LATIL	Roland	2543087812	11/12/1964
Monsieur	LATMI	Loic	1720792010	02/04/1985
Monsieur	LICAN	Fabrice	1731015720	24/09/1976
Monsieur	MAGAN	Gregory	1731139767	11/11/1982
Monsieur	MIENVILLE	Jean Luc	1720162115	03/01/1964
Monsieur	MOREIRA DA SILVA	Francisco	2310447015	02/02/1972
Monsieur	ORFILA	Jean Noel	1720318819	06/08/1975
Monsieur	PUCHE MICHININA	Yvan Diego	1786215102	07/01/1988
Monsieur	SOUSSI	Salem	1731083616	14/01/1981
Monsieur	VIDUSSI	Christophe	1730061583	21/06/1971

ÉQUIVALENCE DF COACH JEUNES

Sur présentation des pièces justificatives, les personnes suivantes se voient décerner le Diplôme Fédéral Coach Jeunes :

Civilité	Nom	Prénom	Licence	Date de naissance
Monsieur	ALI	Abdallah	2547217430	25/08/1982
Monsieur	BOUHSSEIN	Jaoid	1731011456	01/10/1976
Monsieur	CARNER	Jean Christophe	1415217076	09/10/1980
Monsieur	CARON	Ludovic	1931019355	15/07/1977
Monsieur	CROSLAND	Sylvain	1730060818	25/05/1971
Monsieur	ELLENA	Claude	1720872309	16/03/1958
Monsieur	FERRANDES	Olivier	1731134548	19/04/1983
Monsieur	GRAVELEINE	Alexandre	1786214134	03/03/1990
Monsieur	GUERIN	Fabien	2543632323	04/12/1981
Monsieur	GUYON	Remi	1420681483	29/09/1983
Monsieur	JOLLANS	Tristan	2543288339	15/05/1996
Monsieur	KAYNA	Ismail	1796229641	07/04/1988
Monsieur	LATMI	Loic	1720792010	02/04/1985
Monsieur	MIENVILLE	Jean Luc	1720162115	03/01/1964
Monsieur	MIHOUBI	Abdelkader	2020672633	03/08/1982
Monsieur	PALMERINI	Julien	1731228835	20/08/1985
Monsieur	PIZZATO	Julien	520924629	14/12/1983
Monsieur	SERVAT	Pierre	1786218817	03/03/1989
Monsieur	SOUSSI	Salem	1731083616	14/01/1981
Monsieur	ZENAFI	Brahim	1786227044	08/11/1992

**Président de séance
Mme Rosette GERMANO**

**Secrétaire
M. Bernard MICONNET**